

PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Gueux est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2013. Ce document a fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée en 2016.

Par délibération en date du 11 octobre 2016, la municipalité a décidé de lancer une procédure de révision générale de son PLU pour les raisons suivantes :

- ✓ Mettre en conformité le PLU avec les nouveaux textes réglementaires. ;
- ✓ Mettre en compatibilité le PLU avec les orientations du Schéma de Cohérence Territorial (Scot) approuvé en décembre 2016 ;
- ✓ Proposer un règlement en cohérence avec les préoccupations actuelles en termes de développement durable ;
- ✓ Etablir un équilibre entre le renouvellement urbain et le développement urbain, la maîtrise et le développement de l'espace rural ;
- ✓ Préserver les espaces agricoles, viticoles et protéger les espaces naturels en respectant les objectifs de développement durable.

Le P.L.U. constitue le document fondamental de la planification urbaine locale. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

L'objectif de cette révision est de tracer les perspectives d'aménagement de la commune sur les 10 ans à venir afin de pouvoir répondre au mieux aux différents enjeux.



Seront mis à votre disposition au cours de la procédure un certain nombre de documents vous permettant d'appréhender cette procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme :

- Un document intitulé « Qu'est ce que le PLU » expliquant le contenu et la procédure de ce document d'urbanisme.
- Le Porter à connaissance recensant les Servitudes d'Utilité Publique et les contraintes qui s'appliquent sur le territoire communal Les Orientations du Schéma de Cohérence Territorial de la Région de Reims avec lesquelles le PLU devra être compatible
- Une synthèse du diagnostic communal permettant d'appréhender le territoire communal et définir les enjeux de développement et de protection.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, expliquant le projet communal et des documents graphiques traduction de ce document projet.....

Cette phase actuelle dite "de concertation" vous permet donc d'être associé à cette procédure de révision du P.L.U. et d'émettre un avis sur les objectifs communaux et les orientations définies.

Un registre est mis à votre disposition pour nous faire part de vos remarques et suggestions